

## 7. Propriété et Restitution des données

---

Les données collectées dans le cadre de ce partenariat sont la propriété conjointe de l'AHPAM et du Parc national de Port-Cros. Durant une période de un an après validation du rapport final, elles ne pourront être utilisées sans l'avis express des deux partenaires et resteront confidentielles afin de pouvoir être publiées dans des revues scientifiques. A l'issue de ce délai de 1 an les données seront publiques. Les rapports de thèse ou de mémoires universitaires resteront jusqu'à soutenance ou publication strictement confidentiels au sein du Ministère de l'Ecologie. La restitution des données se fera selon les instructions détaillées à l'article 13.

## 8. Valorisation scientifique

---

Les travaux scientifiques et suivis réalisés sur le territoire du parc national de Port-Cros devront faire l'objet d'une publication scientifique dans les *Scientific Reports of Port-Cros National Park*, sans contrepartie financière supplémentaire.

L'AHPAM informera le Parc national de Port-Cros des notes et communications qu'il pourra faire des travaux réalisés dans le cadre du partenariat, dans d'autres revues, bulletins, magazines ou rapports de conférences et en remettra un exemplaire ou tiré à part pour les archives du Parc national.

## 9. Accompagnement du Parc national

---

Les suivis réalisés par l'AHPAM en partenariat avec le Parc national de Port-Cros ne sont pas limités au nombre de jours pris en compte dans le budget des opérations. La plupart des suivis étant étalés dans le temps parfois sur plusieurs saisons ou plusieurs années, ils nécessitent un contact fréquent entre les équipes de terrain, scientifiques et agents du Parc national. Le partenariat mis en place est donc fondé sur cet échange et un accompagnement du Parc national par les scientifiques dans sa mission de gestion de l'environnement marin. L'appropriation de la problématique par les chercheurs de l'AHPAM est concrétisée par une implication qui va au-delà de la stricte période du suivi.

Durant les missions de terrain, l'AHPAM associe chaque fois que c'est possible et opportun le personnel du Parc national en l'initiant à sa discipline ou en transférant un savoir-faire ou des protocoles de suivi des habitats ou des espèces.

## 10. Partenariat financier

Le budget de l'étude : « Inventaire batrachologique par présence/absence dans l'Aire Optimale d'Adhésion du Parc National de Port-Cros » sur le territoire du parc national de Port-Cros est évalué comme suit :

Phase	Désignation			
		Q	U	Prix
<b>1</b>	<b>Reconnaissance de terrain</b>			
	Visites des zones humides	3	j/h	1 710,00
	Repérage des cours d'eau	3	j/h	1 710,00
	Consultations	0,5	j/h	260,00
	Sous-total 1	6,5		3 680,00
<b>2</b>	<b>Définition de la stratégie, 1er livrable</b>			
	Préparation SIG	1	j/h	520,00
	Note méthodologique	2	j/h	1 040,00
	Sous-total 2	3		1 560,00
<b>3</b>	<b>Echantillonnage des amphibiens, 2nd livrable</b>			
	1er passage saisonnier	16	j/h	9 120,00
	2ème passage saisonnier	16	j/h	9 120,00
	Base de données + rapport	4,5	j/h	2 340,00
	Sous-total 3	36,5		20 580,00
	Total général € HT			25 820,00
	TVA			3 744,00
	Total général € TTC			29 564,00
	Partenariat (prise en charge 19 %)			5 617,16
	Total subvention € TTC			23 946,84

Le coût de l'opération « Inventaire batrachologique par présence-absence dans l'Aire Optimale d'Adhésion du Parc National de Port-Cros » est évalué pour une année de suivi à **29 564 euros (vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros) TTC**.

Le tableau suivant détaille la part de financement apportée par l'AHPAM et les moyens financiers sollicités auprès du Parc national pour la réalisation de l'étude :

Consistance du partenariat	Contribution AHPAM	Contribution PNPC
<b>Moyens financiers :</b>		
Coût du suivi 29 564 € (TTC)	5 617,16 € TTC	23 946,84 € TTC

## 11. Montant du contrat

En conséquence, dans le cadre du partenariat entre l'AHPAM et le Parc national de Port-Cros, l'AHPAM sollicite une contribution financière de **23 946,84 euros (Vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et quatre-vingt-quatre centimes)** TTC auprès du Parc national de Port-Cros pour l'AHPAM.

## 12. Modalités de paiement

Le versement de la somme correspondant à la quote-part de la participation du Parc national de Port-Cros sera effectué sur justification de la réalisation effective du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par le cahier des charges.

Le Parc national de Port-Cros se libérera des sommes de la manière suivante :

- 20% à la notification ;
- 20% à la remise de la note méthodologique, au plus tard le 15/02/2022 ;
- 60 % au solde du contrat, soit au 15 novembre 2022.

Les sommes sont à verser au compte n° 00020634801

Ouvert au nom de l'Association herpétologique de Provence Alpes Méditerranée.

<b>Crédit Mutuel</b>					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	06513	00020634801	76	EUR	CCM AGRICULTURE D'ORANGE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8065	1300 0206	3480	176
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)	
CCM AGRICULTURE D'ORANGE				ASSOCIATION HERPETOLOGIQUE DE	
633 BOULEVARD EDOUARD DALADIER				PROVENCE ALPES MEDITERRANEE	
84100 ORANGE				5 HAMEAU DU NIVERNAIS	
☎ 08 20 02 68 96 (Service 0,12 €/min + prix appel)				84100 ORANGE	
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

## 13. Documents à fournir

- un rapport final (en 3 exemplaires) accompagné d'un résumé de 2 pages maximum. Le résumé se doit de restituer l'essentiel de la mission, le contexte, l'objectif, le protocole et les résultats. La page de couverture fera apparaître : le titre de l'étude, l'année et le numéro de contrat, le Parc national de Port-Cros et l'AHPAM, le projet STOECHAS, l'année de remise du rapport final.

L'étude étant pour partie financée avec l'appui de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le logo AERMC devra également apparaître.

- un article pour publication dans les « Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros » (note aux auteurs en annexe).
- ces notes et documents seront également fournis au Parc national sous forme électronique (données brutes au format shape (.shp), schémas en CDR, Point AI ou print PDF ; photos en .jpg ou .tif HD - haute définition).
- 2 photos numériques en .jpg (mission + espèce ou habitat concerné) pour illustrer le résumé lors de la mise en ligne sur le site du Parc national.

Il est demandé de présenter dans les rapports :

1. la liste des différentes espèces, groupements d'espèces (d'associations ou d'écosystèmes) ayant pu être inventoriés au cours des missions entrant dans ce partenariat ; les fichiers doivent reprendre au minimum l'architecture des données obligatoires (voir annexe) du formulaire standard de données du Système d'information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE), fichier joint.
2. Leur localisation précise sur support informatique (cf. fiche technique) ; utiliser le fond de carte au 1/7500<sup>ème</sup> pour Port-Cros et toute carte à votre convenance, pour les autres zones.
3. pour les espèces ou les habitats faisant l'objet de l'étude, un protocole de suivi à moyen ou long terme, notamment utilisable par les personnels du parc national ;
4. indiquer pour les espèces les informations de rareté de (ou des) espèce(s) sur le site d'étude et en région méditerranéenne française ainsi que toute indication nécessaire à la mise en œuvre d'opérations de gestion les concernant (données sur la biologie de la reproduction, etc.).

## 14. Prises de vues dans le Parc national

Toute prise de vues, dans les cœurs de Port-Cros et Porquerolles étant soumise à l'autorisation du Directeur de l'établissement à la fin de chaque mission sur le terrain, une copie des photos numériques ou des films pris dans le territoire terrestre et marin de Port-Cros et de Porquerolles, sera remise à la Direction.

Pour les autres périmètres gérés par le Parc national, il est également demandé au responsable de l'étude de fournir au Parc national copie des clichés pour un usage propre au Parc national, dans les mêmes conditions. Le responsable de l'étude autorise les services du Parc national à utiliser ces documents pour ses activités d'animation (projection, exposition, publication) en mentionnant obligatoirement le nom des auteurs.

## 15. Assurances et responsabilités

Le titulaire du contrat doit souscrire une assurance responsabilité civile pour ses salariés, collaborateurs ou plongeurs ainsi que pour l'usage de véhicules et embarcations. Il devra fournir copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

Dans le cas où le Parc national met à disposition des scientifiques, du matériel de plongée, des embarcations ou autres, ce dernier devra s'assurer du bon état de marche du matériel et que les plongeurs qui utilisent le matériel du Parc national ont bien le niveau et les diplômes requis : le Parc national devra également s'assurer que les intervenants respectent bien toutes les règles de sécurité.

Les plongeurs missionnés sur le territoire du parc national devront être en mesure de présenter leur Certificat d'aptitude à l'hyperbarie ainsi qu'un certificat médical récent.

En outre, le titulaire du partenariat s'engage à remettre en état à ses frais le matériel qu'il aurait détérioré.

Le Directeur du Parc national et le représentant légal de AHPAM invitent le responsable de l'étude et ses collaborateurs et les équipes de terrain en général au plus grand respect des règles de sécurité, de bon sens ou prévues par les textes.

Le Directeur du Parc national décline toute responsabilité pour tout type d'accident survenu lors d'une mission scientifique aux membres de l'équipe chargée de l'étude.

Le Parc national de Port-Cros bénéficie d'une réglementation terrestre et maritime que le partenaire s'engage à connaître et respecter, des cartes propres à chaque territoire sont disponibles sur le lien suivant.

<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-port-cros/se-renseigner-sur-les-reglementations>

## 16. Organisation des études

---

La réalisation des études comporte habituellement deux phases :

### Phase de terrain :

- Ces missions sur le terrain s'effectueront à l'hiver 2021 et au printemps 2022. Les dates de chacune de ces missions seront transmises à la direction du Parc national, service connaissance pour la gestion de la biodiversité et secteurs concernés, au moins 15 j avant le début des travaux via la fiche de préparation de mission ci-jointe.
- Dans le cadre de la réalisation des objectifs du partenariat toute dérogation à la réglementation en vigueur sur le territoire du parc national (cœurs, aire d'adhésion et AMA) devra faire l'objet d'une demande explicite et motivée.

Ainsi, si le partenariat prévoit ou envisage :

- 1) un prélèvement (espèces/habitat) ou manipulation (capture-recapture) : préciser la ou les espèces concernées et leur statut de protection (induisant une demande d'autorisation régionale), le lieu (coordonnées GPS, si possible), les dates prévisionnelles, le matériel, le protocole utilisés et les coordonnées des personnes réalisant le prélèvement.
- 2) la pénétration dans une zone réglementée (ou non autorisée) : préciser le lieu (coordonnées GPS, si possible), les dates prévisionnelles, le matériel et le protocole utilisés, les coordonnées des personnes réalisant la mission.
- 3) la pratique ou l'utilisation de matériel(s) non autorisé(s), préciser le lieu (coordonnées GPS, si possible), les dates prévisionnelles, les matériels et méthodes utilisés.

NB : pour la plongée en cœur de parc national se référer à la fiche de mission.

Le Conseil scientifique sera saisi afin d'émettre un avis (délai de 15 jours minimum nécessaire à l'instruction) qui sera soumis au Directeur, qui seul a autorité pour valider la démarche.

NB : Cette autorisation ne prévaut pas aux arrêtés préfectoraux (fermeture de massifs, etc.).  
Se rapprocher des chefs de secteur le jour de la mission.

- L'interlocuteur sur le secteur de Port-Cros est M. Francis DORR (04 94 01 40 70)
- L'interlocuteur sur le secteur de Porquerolles est M. Laurent MAXIME (04 94 12 30 40)
- L'interlocuteur au service connaissance pour la gestion de la biodiversité du Parc national est Marion Peirache, pour le milieu marin (04 94 12 89 22) ; Annie Aboucaya, pour la flore terrestre (04 94 12 89 25) ; Elodie Debize pour la faune terrestre (04 94 12 89 21) ; Marie-Claire Gomez, pour Natura 2000 (04 94 12 89 24).

### Phase de laboratoire :

- L'analyse et l'exploitation des données de terrain et du matériel récolté seront faites par StatiPOP, Alcedo et l'AHPAM.

## 17. Durée du contrat

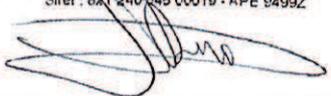
Le présent contrat débutera **dès notification** écrite du Parc national de Port-Cros au titulaire.

Le présent contrat de partenariat expirera le : 15 novembre 2022 (délai incluant les 2 mois de validation du rapport final qui sera remis le 15 septembre 2022).

Le PNPC et/ou l'AHPAM se réserve(nt) le droit d'interrompre à tout moment le partenariat dans le cas où les actions entreprises ne seraient pas conformes à l'objet du présent document ou dans le cas d'un nouvel accord entre les parties.

La demande de résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation interviendra au dernier jour du mois suivant la réception du courrier.

Fait en **trois exemplaires originaux**, le 27 octobre 2021

Fait à Orange, le 26 octobre 2021	Fait à Hyères, le 27 octobre 2021
<p style="text-align: center;"><b>A.H.P.A.M</b> Association Herpétologique Maison des associations 384 Route de Caderousse - 84100 ORANGE Tél : 06.51.91.08.10 Mail : <a href="mailto:ahpam.contact@gmail.com">ahpam.contact@gmail.com</a> Siret : 821 240 648 00019 - APE 9499Z</p> 	<p style="text-align: right;">Par délégation Le Directeur Adjoint François VICTOR</p> 
Grégory Deso, responsable légal de l'association	Marc Duncombe Directeur Parc national de Port-Cros



## ANNEXES

### FICHE TECHNIQUE CONCERNANT LES MODALITES DE TRANSMISSION DES DONNEES AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

#### - Données sous forme de texte/tableau

Au mieux Open office (.ods)

Au moins Microsoft (Excel, .xls)

#### - Données sous forme de bases de données

Au mieux format Open source (My SQL)

Dump de base de données,

- Au moins un format inter opérable permettant une conversion vers une autre application.  
Ex. : format .csv.

- Les fichiers doivent reprendre au minimum l'architecture des données obligatoires (voir annexe) du formulaire standard de données du Système d'information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE), fichier joint.

#### - Données géo référencées

Coordonnées dans le système géodésique WGS 84 Degrés décimaux, format Excel ou .csv

Fichiers géo référencés (projection LAMBERT93), au format Shape (.shp), ESRI, QGIS

Métadonnées décrivant la donnée et le détail des champs que comporte la couche. Format libre office (.odt), Word -.doc) ou bloc note (.txt)/.

#### - Données images, photos, schémas

vecteurs CDR, AI

images TIF - JPEG - PNG (300 dpi minimum)\*\*\*



# Parc national de Port-Cros

## FICHE DE PREPARATION DE MISSION

(A remplir même si aucune assistance n'est réclamée)

A retourner au Parc national de Port-Cros

181 allée du Castel Sainte-Claire

BP 70220

83406 HYERES CEDEX

Tél. 04.94.12.82.30

---

### CARACTERE DE LA MISSION

Scientifique  Culturel  Médiatique  Autre

Préciser :

.....  
.....  
.....  
.....

---

### CADRE DE LA MISSION - N° partenariat, lettre, contrat (références) :

.....  
.....

NOM DU RESPONSABLE : .....

.....

Organisme d'appartenance : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

Téléphone : .....

---

PERIODE : .....

OBJET DE LA MISSION : .....

Demande de prélèvement / Manipulation oui  non

Pénétration zone réglementée oui  non

Pratique / Technologie non autorisée oui  non

Validation du CS oui  non

Autorisation du Directeur oui  non

---

Souhaite se rendre à :

Port-Cros  Porquerolles  Cap Lardier

Demande que lui soit réservé un **HEBERGEMENT** : oui  non

Nb de personnes : .....

**TYPE** : Chambre individuelle(2)  Studio (3-4 pers)(2)

**Pour Port-Cros** : Prévoir un sac de couchage pour un séjour inférieur ou égal à 5 nuits.

**Pour Porquerolles** : Prévoir un sac de couchage pour un séjour inférieur ou égal à 2 nuits.

---

Demande que lui soit réservée une **EMBARCATION** oui  non

Nombre de personnes : .....

- Avec pilote du Parc national (2) oui  non

Nombre de personnes :

- Sans pilote du Parc national (1)(2) oui  non

Durée de l'utilisation : .....

*Préciser les créneaux horaires d'utilisation notamment pour les missions hors horaires de travail (ex : nuit).*

---

Souhaite utiliser un **VEHICULE** (2) oui  non

Durée de l'utilisation :

Itinéraire(s) prévu(s) :

---

**AUTRES BESOINS** (2):

Matériels de plongée : oui  non

*préciser type*

Gonflage de bouteilles : oui  non

*préciser nombre*

**PERSONNEL D'ASSISTANCE**(2) : oui  non

Nature de l'assistance : .....

Durée de l'assistance : .....

## CADRE RESERVE AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Dossier suivi par : .....

- o Direction du Parc national
- o Service Connaissance pour la gestion de la biodiversité
- o Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
- o Secteur de Port-Cros
- o Secteur de Porquerolles
- o Secteur du Cap Lardier

**TARIF TTC** : ..... **à régler sur place**

(*Régie des secteurs, sauf pour le Cap Lardier*) ou à transmettre au Service administratif et financier pour émission du titre de recettes

**BILAN DE LA MISSION** (à remplir par le secteur concerné) après le passage de l'équipe :

- État des locaux : Satisfaisant  Non satisfaisant
- État du matériel : Satisfaisant  Non satisfaisant
- Concours apporté par le Parc national par rapport à la demande initiale :  
Inférieur  Conforme  Supérieur
- Observations :

## IMPORTANT

Cette fiche doit être remplie pour toute intervention au sein du territoire du PNPC, et transmise aux personnes suivantes afin d'organiser la mission :

### Pour toutes missions :

Assistante du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité  
[secretariat-connaissance-patrimoine@portcros-parcnational.fr](mailto:secretariat-connaissance-patrimoine@portcros-parcnational.fr) (04.94.12.89.18).

### Si la mission concerne :

- **le milieu marin** : Marion Peirache, [marion.peirache@portcros-parcnational.fr](mailto:marion.peirache@portcros-parcnational.fr) (04 94 12 89 22)
- **la flore terrestre** : Annie Aboucaya, [annie.aboucaya@portcros-parcnational.fr](mailto:annie.aboucaya@portcros-parcnational.fr) (04 94 12 89 25)
- **la faune terrestre** : Elodie Debize, [elodie.debize@portcros-parcnational.fr](mailto:elodie.debize@portcros-parcnational.fr) (04 94 12 89 21)
- **Natura 2000** : Marie-Claire Gomez, [Marie-claire.gomez@portcros-parcnational.fr](mailto:Marie-claire.gomez@portcros-parcnational.fr) (04 94 12 89 24)

### Si la mission concerne l'île de Porquerolles :

Laurent MAXIME (Chef de secteur de Porquerolles)

[laurent.maxime@portcros-parcnational.fr](mailto:laurent.maxime@portcros-parcnational.fr)

04.94.12.30.40. et 06.74.78.69.34.

Étienne BAUDIN (Technicien -suivis scientifiques- secteur de Porquerolles)

[etienne.baudin@portcros-parcnational.fr](mailto:etienne.baudin@portcros-parcnational.fr)

04 94 12 30 42

Pôle accueil – Hébergements de Porquerolles

[hebergements\\_prl@portcros-parcnational.fr](mailto:hebergements_prl@portcros-parcnational.fr)

04.94.12.30.40 et 06 75 66 00 53

Maité Legoux (Assistante du Secteur de Porquerolles)

[maite.legoux@portcros-parcnational.fr](mailto:maite.legoux@portcros-parcnational.fr)

04.94.12.30.40 et 06 75 66 00 53

Virginie Fernandez (Maison de parc national)

04 94 58 07 24

[virginie.fernandez@portcros-parcnational.fr](mailto:virginie.fernandez@portcros-parcnational.fr)

**Si la mission concerne l'île de Port-Cros :**

Francis DORR (Chef de secteur de Port-Cros)

[francis.dorr@portcros-parcnational.fr](mailto:francis.dorr@portcros-parcnational.fr)

04.94.01.40.70 et 06.74.78.69.25

Avec copie à :

Élisabeth CALDERONI (Agent en charge de l'accueil et des logements à Port-Cros)

[elisabeth.calderoni@portcros-parcnational.fr](mailto:elisabeth.calderoni@portcros-parcnational.fr)

04.94.01.40.70.

**Si la mission concerne le Cap Lardier**

Camille CASTERAN

04 94 55 14 26 et 06 87 75 21 42

[camille.casteran@portcros-parcnational.fr](mailto:camille.casteran@portcros-parcnational.fr)

**Si la mission concerne la Presqu'île de Giens**

Yann CORBOBESSE

04 94 01 36 35 et 06 76 47 88 48

[yann.corbobesse@portcros-parcnational.fr](mailto:yann.corbobesse@portcros-parcnational.fr)

<b>IMPORTANT MISSION PLONGEE SOUS-MARINE</b>
--

Pour toute plongée en scaphandre dans les cœurs de Port-Cros et Porquerolles, chaque plongeur doit préalablement faire une demande d'autorisation auprès du directeur du PNPC en signant le *Règlement de plongée sous-marine du Parc national de Port-Cros*. Veuillez vous rapprocher du secteur de Port-Cros ou de Porquerolles ou de l'assistante du service Connaissance du patrimoine qui vous indiquera la marche à suivre.

## SCIENTIFIC REPORTS OF PORT-CROS NATIONAL PARK

### OBJECTIF DE LA REVUE

Les *Scientific Reports of Port-Cros National Park* publient des travaux originaux consacrés aux espaces protégés de Méditerranée et aux problèmes qui s'y posent, et en tout premier lieu aux îles d'Hyères et aux espaces naturels gérés par le Parc national de Port-Cros. Ils publient également des résumés d'articles consacrés entièrement ou partiellement aux îles d'Hyères, mais publiés dans d'autres revues.

Enfin, une rubrique intitulée « Notes brèves » rassemble des textes dont la longueur ne peut excéder quatre pages de la revue ; ces notes brèves permettent aux chercheurs travaillant à Port-Cros de consigner rapidement des observations et des résultats, ponctuels ou préliminaires, qu'il serait dommage de laisser perdre, même s'ils ne justifient pas un article.

Par décision du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, tout travail de recherche effectué à Port-Cros devra laisser une trace dans les *Scientific Reports of Port-Cros National Park*, que ce soit sous la forme d'un article original, d'une note brève ou d'un résumé.

### INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

#### *A qui adresser les manuscrits*

Les manuscrits (articles et notes brèves) et résumés destinés à être publiés, ainsi que les épreuves et la correspondance les concernant, seront adressés au Responsable de la publication, Prof. Charles F. Boudouresque, Mediterranean Institute of Oceanography, case 901, Campus universitaire de Luminy, 13288 Marseille Cedex 9, France (charles.boudouresque@mio.osupytheas.fr) et à Alain Barcelo, Parc national de Port-Cros, Allée du Castel Sainte Claire, BP 70220, 83406 Hyères cedex, France ([scientific.reports@portcros-parcnational.fr](mailto:scientific.reports@portcros-parcnational.fr)). Lorsqu'un manuscrit sera cosigné par plusieurs auteurs, il ne sera échangé de correspondance qu'avec *un seul auteur* (en principe, le premier).

#### *Politique éditoriale*

Les articles scientifiques et les notes brèves sont soumis à des référés choisis par le Responsable de la publication et le Chef du Service connaissance du patrimoine du Parc national, en fonction de leur compétence dans le domaine considéré. L'acceptation finale des manuscrits, fonction de leur originalité et de leur qualité, est sous la responsabilité du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros. L'ordre de parution dépend de la date d'acceptation. La priorité sera toutefois accordée aux notes brèves.

Les auteurs tiendront compte soigneusement, dans la préparation des manuscrits, des instructions ci-dessous. Les manuscrits non conformes à ces normes seront retournés aux auteurs.

#### *Préparation des manuscrits*

Les textes seront écrits de préférence en français ou en anglais, mais l'italien, l'espagnol (castillan) ou le catalan sont acceptés. Les manuscrits seront adressés au responsable de la publication en format numérique en simple interligne (y compris les résumés, notes infra-paginales, tableaux et légendes des figures).

Toutes les pages (y compris la page de titre) seront numérotées en une série unique. La page de titre comportera le titre de l'article, le prénom (en minuscules) et le nom des auteurs (en capitales), leur adresse (en italique) et les résumés (dans le cas des articles originaux uniquement). Les résumés (200-500 mots) seront descriptifs (principaux résultats et conclusions). Les auteurs fourniront obligatoirement un résumé anglais et français ; des résumés additionnels seront les bienvenus ; la traduction en français du résumé peut être assurée par l'Editeur lorsque les auteurs ne sont pas de langue maternelle française. Pour les articles en anglais et le résumé anglais, les auteurs devront indiquer dans les remerciements le nom de la personne qui a assuré la traduction ou vérifié l'anglais.

**Le texte** des articles originaux sera en principe organisé comme suit : Introduction situant le problème posé, Matériel et méthodes, Résultats, Discussion, Conclusions, Remerciements, Références. Des modifications par rapport à ce schéma général sont possibles, en fonction de la nature de l'article. Les notes brèves pourront ne pas être divisées en chapitres. Les noms latins seront en italiques et accompagnés (à leur première apparition dans le texte) de leurs autorités ; les autorités seront dactylographiées en caractères romains (par exemple : *Posidonia oceanica* (Linnaeus) Delile). Les références citées dans le texte apparaîtront sous la forme suivante : Blanc

et Jeudy de Grissac (1978) ou (Blanc et Jeudy de Grissac, 1978), Cinelli (1988a) ou (Cinelli, 1988a). Pour les travaux ayant plus de deux auteurs, le nom du premier sera suivi de « *et al.* », sauf s'il y a possibilité de confusions, auquel cas les deux premiers auteurs seront cités (Augier, Gilles *et al.*, 1978). Les titres principaux (introduction, matériel et méthodes, etc.) seront dactylographiés en minuscules romaines grasses, les sous-titres de premier rang en minuscules romaines grasses, avec décalage à droite, sans numérotation, les sous-titres de deuxième rang en minuscules italiques décalées à droite. La première ligne de chaque alinéa sera indentée. Les symboles, unités (SI obligatoirement) et la nomenclature seront conformes à l'usage international.

**Les références** (uniquement celles qui sont citées dans le texte) seront rangées par ordre alphabétique. Pour les articles ayant plusieurs auteurs, tous les co-auteurs seront cités. Dans le cas d'articles cités dans des périodiques, elles comporteront, dans l'ordre : auteur(s), date, titre de l'article, *nom de la revue* (en italiques), pays d'édition, numéro de volume (numéro du fascicule), première et dernière pages, hors-texte éventuel. Le nom des revues sera abrégé conformément au Journal of Citation Reports. Pour les ouvrages ou les articles provenant d'ouvrages collectifs, on indiquera, dans l'ordre : auteur(s), date, titre de l'article, *titre de l'ouvrage* (en italiques), éditeur(s), publisher, ville ou pays d'édition, première et dernière pages. Si les planches et/ou des tableaux ne sont pas inclus dans les pages numérotées, leur nombre sera indiqué, suivi de « h.t. » (hors texte). Les conventions de style à respecter sont illustrées par les exemples ci-dessous :

BLANC J.J., JEUDY DE GRISSAC A., 1978. - *Recherches de géologie sédimentaire sur les herbiers à Posidonies du littoral de la Provence*. Centre National pour l'Exploitation des Océans publ., Brest : i-vii, 1-185, 42 pl. h.t.

CINELLI F., 1980. - Le fanerogame marine : problemi di trapianto e di riforestazione. *Mem. Biol. Mar. Oceanogr.*, N.S., 10 (suppl.) : 17-27.

DREW E.A., JUPP B.J., 1976. - Some aspects of the growth of *Posidonia oceanica* in Malta. *Underwater research*, Drew E.A., Lythgoe J.N., Woods J.D. (éds.), Academic Press publ., London : 357-367.

LOBO A., 1981. - Métodos para el estudio cuantitativo de los briózoos epibontes de *Posidonia oceanica* (Linné) Delile. *Oecologia Aquatica.*, 5 : 59-63.

NEDELEC H., VERLAQUE M., DIAPOULIS A., 1981. - Preliminary data on *Posidonia* consumption by *Paracentrotus lividus* in Corsica (France). *Rapp. P.V. Réunion. Comm. Intl. Explor. Sci. Méditerran.*, 27 (2) : 203-204.

PANAYOTIDIS P., 1980 - *Contribution à l'étude qualitative et quantitative de l'association Posidonietum oceanicae* Funk 1927. Thèse Doct. 3<sup>e</sup> cycle Océanologie, Univ. Aix-Marseille 2, Marseille : 1-9, 1-213.

**Tableaux** : ils seront numérotés consécutivement, en chiffres romains, seront accompagnés d'une légende (placée au-dessus) et seront cités dans le texte. Les titres des colonnes et des lignes seront brefs, les traits verticaux seront évités.

**Figures** : qu'il s'agisse de cartes, de dessins ou de photographies, elles seront numérotées en chiffres arabes en une série unique (et non par planches), et seront mentionnées dans le texte. Chaque figure sera accompagnée d'une légende ; les légendes seront placées sous la figure. La largeur et la hauteur des figures (ou groupes de figures), qui seront publiées après réduction, tiendra compte des dimensions utiles d'une page (11 cm x 19 cm) ; prévoir, pour leur longueur, la place de la légende. L'échelle sera indiquée sur les figures au moyen d'un trait gradué. Tous les termes, abréviations et symboles devront correspondre à ceux utilisés dans le texte. Dans le texte, les figures seront mentionnées sous cette forme : (Fig. 1), (Fig. 1, 2), (Fig. 1-3). Les groupes de figures ne seront pas mentionnés sous le nom de planches.